



Pouls des places d'apprentissage – Fiche d'information

Résultats du «Pouls des places d'apprentissage» de février 2022

jeudi 3 mars 2022

Équipe de chercheurs

Thomas Bolli, Katherine M. Caves, Lena Dändliker, Guillaume Maxence Morlet, Ladina Rageth, Ursula Renold, Aranya Sritharan

Chaire de systèmes éducatifs, ETH Zurich

Le «Pouls des places d'apprentissage» relève chaque mois, depuis avril 2020, les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la formation professionnelle de base en Suisse. Le premier relevé a eu lieu pendant le confinement, situation qui s'est ensuite progressivement détendue. Après un été avec un nombre relativement faible de cas et des mesures réduites, la deuxième vague de la pandémie a entraîné un nouveau renforcement des mesures en octobre (y compris la recommandation de travailler à domicile et la fermeture des restaurants, bars et entreprises culturelles, de loisirs et sportives). L'enseignement dans les écoles professionnelles s'est poursuivi moyennant l'application de règles d'hygiène et de comportement, et n'a pas été transféré en ligne de façon généralisée.

En janvier 2021, un confinement partiel a contraint les magasins qui ne vendaient pas des biens non essentiels de fermer. Le télétravail est devenu obligatoire. Ces mesures ont ensuite été assouplies progressivement entre le 1^{er} mars et le 31 mai. Le 26 juin, l'obligation de porter le masque à l'extérieur a été abrogée et le certificat COVID (3G: vacciné, guéri ou testé) a été introduit dans les clubs et pour la participation à de grandes manifestations. Après une nouvelle hausse des cas de contamination, l'obligation de présenter un certificat a été étendue le 13 septembre à de nombreux espaces intérieurs

Partenaires de recherche

Urs Casty
Domenica Mauch

Yousty.ch Professional.ch

(par ex. restaurants, bars, centres de fitness et installations sportives).

Une nouvelle hausse importante des contaminations à fin 2021 a entraîné un nouveau durcissement des mesures de protection: le 6 décembre, l'obligation de présenter un certificat et de porter un masque a été étendue aux espaces intérieurs et le Conseil fédéral a instamment recommandé le télétravail. Il a par ailleurs rendu possible l'introduction de la règle des 2G (vacciné et guéri). Le 20 décembre, l'obligation de présenter un certificat a été renforcée dans de nombreux espaces intérieurs par la règle des 2G, le port du masque et l'obligation de consommer assis. Pour les activités où il n'est pas possible d'imposer le port du masque ou de rester assis, une règle 2G+ a été introduite (accès réservé aux personnes vaccinées ou guéries depuis moins de 4 mois ou aux personnes vaccinées ou guéries pouvant présenter un résultat de test négatif). Le télétravail est par ailleurs redevenu obligatoire. Le 13 janvier 2022, la durée de l'isolement et de la quarantaine a été réduite et le 3 février, la quarantaine de contact a été totalement supprimée. Le 17 février, toutes les mesures ont été levées, à l'exception de l'isolement et de l'obligation de porter un masque dans les transports publics et les établissements de santé.

«Pouls des places d'apprentissage» en février 2022: les grandes lignes

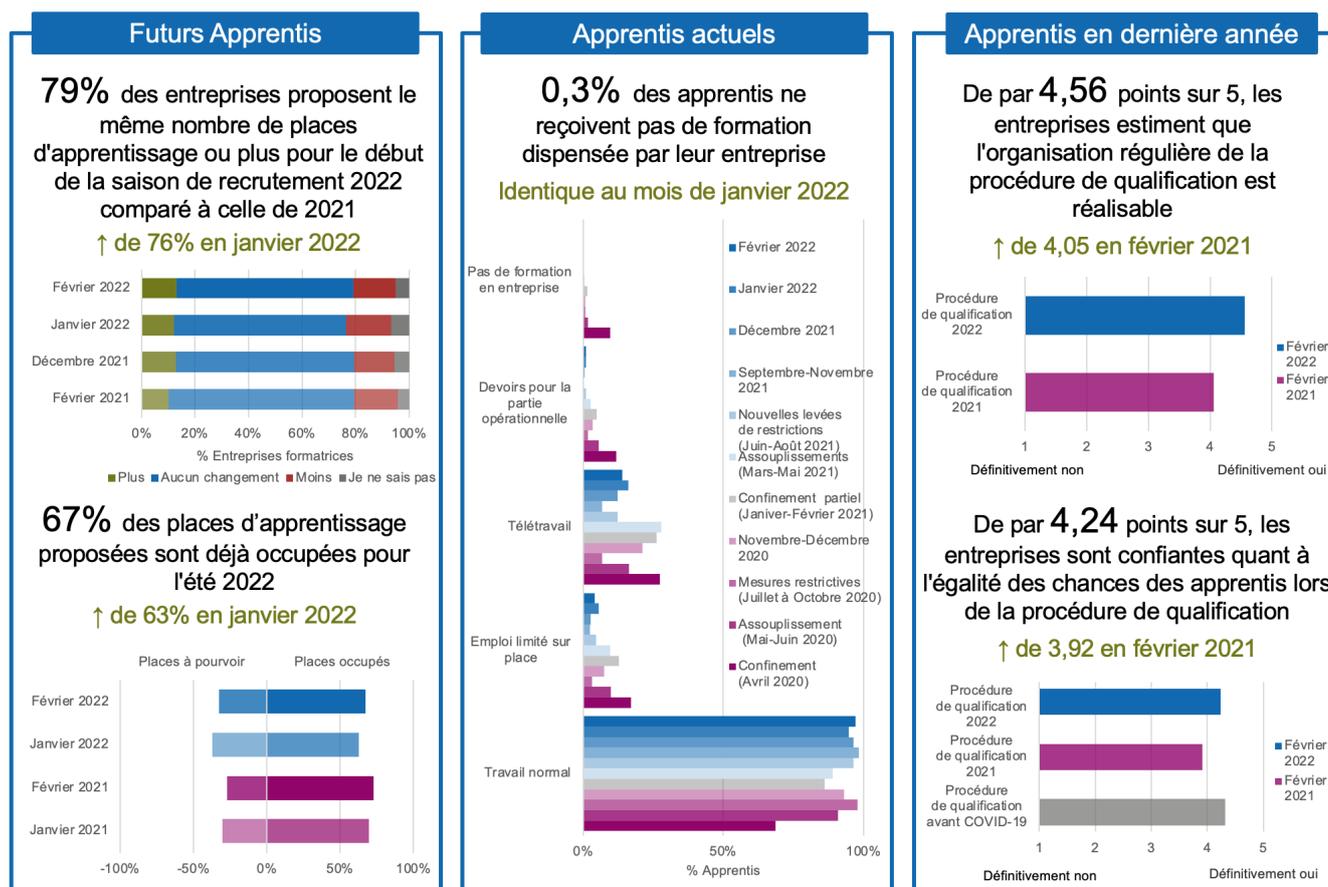


Figure 1: les grandes lignes du «Pouls des places d'apprentissage» en février 2022.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et février 2022. L'encadré de gauche montre les principaux résultats pour les futur-es apprenti-es, celui du milieu ceux qui concernent les apprenti-es actuel-les et celui de droite les résultats des apprenti-es de dernière année.

Cette fiche donne une vue d'ensemble des effets de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises formatrices et les apprenti-es en février 2022. Trois groupes de jeunes sont examinés: les futur-es apprenti-es (groupe 1), les apprenti-es actuel-les (groupe 2) et les jeunes en dernière année d'apprentissage (groupe 3). Les résultats sont en particulier comparés avec ceux du mois précédent (janvier 2022) et de l'année d'avant (février 2021). Tous les résultats sont pondérés, de sorte qu'ils sont représentatifs des entreprises formatrices et des apprenti-es en Suisse. La figure 1 montre les grandes lignes de l'enquête de février, qui sont résumées ci-dessous.

Les futur-es apprenti-es (groupe 1) commenceront leur formation professionnelle en principe en août 2022 et se trouvent déjà en partie en plein processus de recrutement. Celui-ci débute environ un an avant le début de l'apprentissage en Suisse alémanique et un peu plus tard, au printemps, en Suisse romande. A cet égard, 79% (76% en janvier) des entreprises ont indiqué qu'elles offraient autant ou plus de places d'apprentissage pour cet été que pour l'été 2021. Ainsi, les

perspectives pour les futur-es apprenti-es semblent légèrement meilleures que le mois précédent, 13% (12% en janvier) des entreprises offrant plus de places d'apprentissage et 66% (64% en janvier) offrant le même nombre de places. 16% (17% en janvier) des entreprises ont indiqué qu'elles offraient moins de places d'apprentissage pour la rentrée 2022 que pour celle de 2021. En outre, les entreprises sont légèrement moins nombreuses qu'en janvier à ne pas encore savoir à quoi ressemblera leur offre de places d'apprentissage pour l'été (5%; 7% en janvier).

Alors que certain-es apprenti-es ont déjà trouvé une place d'apprentissage pour le mois d'août, d'autres n'ont pas encore trouvé celle qui leur convenait. Le «Pouls des places d'apprentissage» relève la part des places d'apprentissage encore vacantes ou déjà occupées pour le début des formations en 2022. Les entreprises annoncent qu'en février 67% (63% en janvier) des places proposées pour l'été 2022 étaient déjà occupées, tandis que 33% (37% en janvier) étaient encore vacantes.¹ Il apparaît ainsi que

¹ Le Pouls des places d'apprentissage analyse la part des places d'apprentissage encore disponibles ou déjà occupées sur le nombre de places d'apprentissage proposées actuellement et ne peut donc pas être comparé directement avec les contrats d'apprentissage conclus,

enregistrés par la Conférence tripartite de la formation professionnelle (voir [Situation stable sur le marché des places d'apprentissage \(tbtk-ctfp.ch\)](https://www.tbtk-ctfp.ch)).

les entreprises ont pu progresser quelque peu dans l'attribution des places d'apprentissage par rapport au mois précédent. Toutefois, le processus de recrutement reste moins avancé qu'à la même période de l'année précédente: en février 2021, 73% des places d'apprentissage proposées pour la rentrée 2021 étaient déjà occupées.

Les apprenti-es actuel-les (groupe 2) sont des jeunes en plein apprentissage, mais qui ne termineront pas leur formation cet été. En raison de l'impact de la pandémie, les activités des apprenti-es dans l'entreprise qui les forme sont en partie limitées. La situation des apprenti-es actuel-les s'est améliorée par rapport au mois précédent: avec 97% (95% en janvier), presque tou-tes les apprenti-es ont pu travailler normalement en février en appliquant les mesures de protection de l'OFSP. En outre, une proportion légèrement plus faible d'apprenti-es a travaillé de manière limitée dans l'entreprise (4%; 6% en janvier) ou en télétravail (14%; 16% en janvier). 1% (comme en janvier) des apprenti-es ont encore reçu des devoirs à domicile pour la partie pratique de leur formation en entreprise et seulement 0,3% (comme en janvier) n'ont pas reçu de formation en entreprise du tout.²

Les apprenti-es en dernière année d'apprentissage (groupe 3) sont des jeunes qui passeront leur procédure de

qualification (PQ) en été et qui entreront ensuite sur le marché du travail. En février 2022, les entreprises étaient plutôt optimistes quant au fait que l'examen pourrait être organisé comme de coutume: avec un score moyen de 4,56 sur une échelle de 1 pour «certainement pas» à 5 pour «certainement», les établissements étaient confiants quant à la possibilité d'organiser normalement la procédure de qualification malgré la pandémie. Il y a un an, en février 2021, les entreprises étaient encore moins optimistes quant à cette possibilité en été 2021 (4,05 points sur 5).

En février, les entreprises étaient également confiantes quant au fait que tous les apprenti-es auraient cette année une chance équitable de passer la procédure de qualification si celle-ci avait lieu de manière régulière (4,24 sur une échelle de 5 points allant de 1 pour «certainement pas» à 5 pour «certainement»). Par ailleurs, elles étaient légèrement moins optimistes sur la question de l'égalité des chances par rapport à la situation avant la pandémie (4,32³). En février de l'année dernière, les entreprises estimaient que la différence entre la procédure de qualification de 2021 et celle d'avant la pandémie était un peu plus importante en matière d'égalité des chances (3,92 pour la procédure de qualification de 2021).

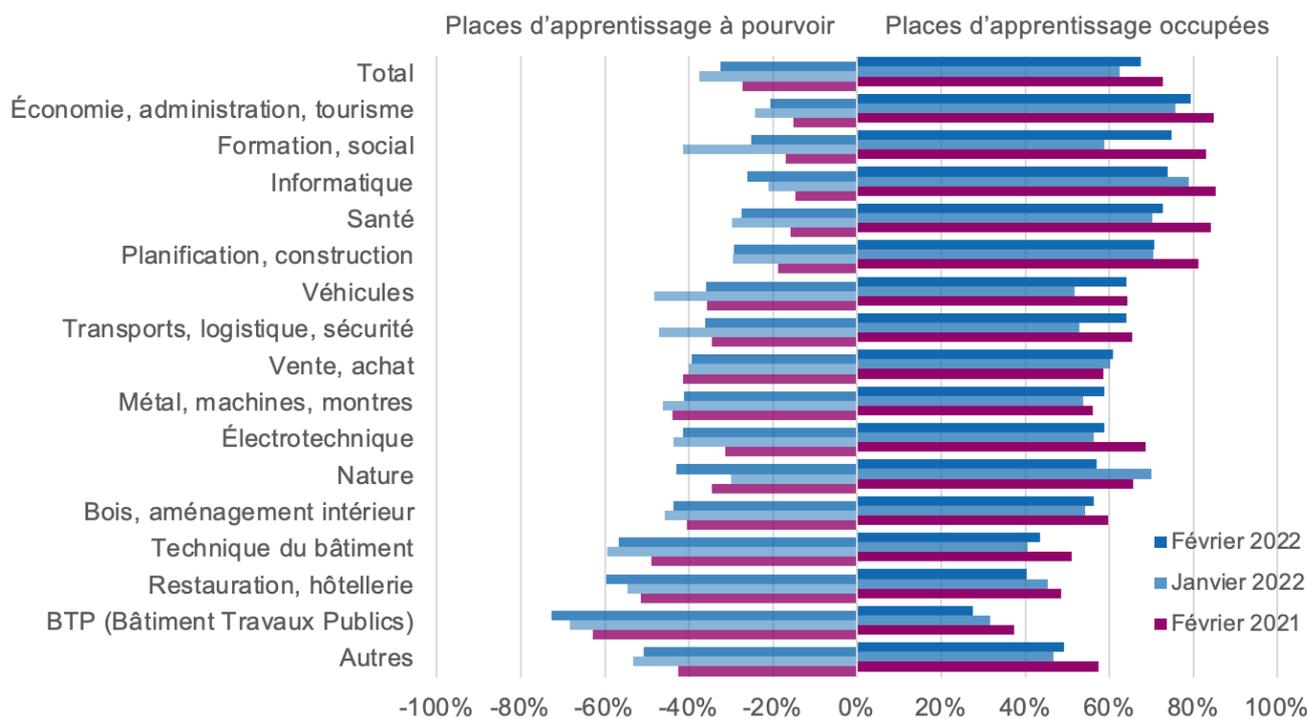


Figure 2: places d'apprentissage à occuper et occupées par catégories professionnelles et en comparaison avec le mois et l'année précédents. Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages du «Pouls des places d'apprentissage» de février 2021, janvier 2022 et février 2022. Le côté gauche du graphique montre, dans l'ensemble et pour chaque catégorie professionnelle, quelle est la part des places d'apprentissage encore vacantes, le côté droit celle des places déjà occupées. Les champs professionnels avec moins de 50 entreprises sont regroupés sous «Autres».

² Ces pourcentages ne s'additionnent pas à 100%, car les établissements pouvaient choisir plusieurs réponses. En effet, des mesures différentes peuvent être prises simultanément. Par ailleurs, tou-tes les apprenti-es ne sont pas toujours formé-es de manière identique

dans l'entreprise.

³ Il s'agit de la valeur moyenne des sondages du «Pouls des places d'apprentissage» de mars 2021, avril 2021 et février 2022

Résultats détaillés

Futur-es apprenti-es (groupe 1)

Pour les jeunes qui souhaitent commencer leur apprentissage en été, les perspectives sont un peu meilleures que le mois précédent: 13% (12% en janvier) des entreprises proposent plus de places d'apprentissage pour le début de la formation en 2022 que pour celui de 2021 et 66% (64% en janvier) en proposent autant. Toutefois, 16% (17% en janvier) des entreprises indiquent toujours vouloir réduire leur offre de places d'apprentissage par rapport à l'été 2021 et 5% (7% en janvier) sont encore incertaines quant au nombre de places qu'elles proposeront.

L'offre des entreprises et la demande des futur-es apprenti-es se rencontrent sur le marché des places d'apprentissage. Le recrutement pour la rentrée 2022 bat déjà son plein. En février, 67% (63% en janvier) des places proposées pour le mois d'août 2022 étaient déjà occupées, tandis que 33% (37% en janvier) étaient encore vacantes. Les entreprises ont ainsi pu avancer dans leur travail de recrutement. Toutefois, ce mois-ci (ainsi qu'en janvier), les entreprises ne sont pas encore tout à fait aussi avancées dans l'occupation de leurs

places d'apprentissage qu'il y a un an. Le pourcentage de places occupées pour la rentrée de 2021 était alors déjà de 73%. Cette différence par rapport à l'année précédente s'explique notamment par le fait que la part des postes occupés en février 2022 en Suisse latine (45%) était nettement inférieure à celle enregistrée un an plus tôt en février 2021 (60%). En revanche, la part des places d'apprentissage occupées en Suisse alémanique (71% en février 2022) était plutôt au même niveau qu'un an auparavant (74% en février 2021). Il faut toutefois tenir compte du fait qu'en Suisse romande, le processus de recrutement ne commence généralement qu'au printemps et qu'il a peut-être encore été retardé cette année en raison des effets de la pandémie.⁴

Les différentes catégories professionnelles sont également plus ou moins avancées dans l'occupation des postes. La figure 2 montre que les catégories professionnelles «Economie, administration, tourisme» (79%; 76% en janvier), «Formation, social» (75%; 59% en janvier) et «Informatique» (74%; 79% en janvier) ont déjà pourvu en février la plupart des places offertes pour le début des apprentissages en 2022. Par rapport au mois précédent, c'est le domaine professionnel «Education, social» qui a le plus progressé.

	Apprentis dans l'entreprise		Apprentis à domicile		
	Travail normal	Emploi limité sur place	Télétravail	Devoirs pour la partie opérationnelle	Pas de formation en entreprise
Total	97%	4%	14%	1%	0.3%
BTP (Bâtiment Travaux Publics)	100%	0%	0%	1%	0%
Formation, social	100%	0%	0%	0%	0%
Électrotechnique	99%	1%	3%	1%	0%
Véhicules	97%	0%	0%	0%	3%
Restauration, hôtellerie	99%	3%	1%	1%	0%
Technique du bâtiment	100%	0%	1%	0%	0%
Santé	100%	1%	1%	1%	0%
Bois, aménagement intérieur	100%	1%	0%	0%	0%
Informatique	87%	9%	41%	2%	0%
Métal, machines, montres	100%	0%	0%	0%	0%
Nature	100%	0%	0%	0%	0%
Planification, construction	98%	1%	12%	1%	0%
Vente, achat	96%	2%	12%	0%	0%
Transports, logistique, sécurité	99%	0%	1%	0%	1%
Économie, administration, tourisme	96%	4%	21%	1%	0%
Autres	97%	5%	11%	2%	0%

Figure 3: effets de la pandémie de coronavirus sur la formation des apprenti-es par catégorie professionnelle.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées du sondage du «Pouls des places d'apprentissage» de février 2022. Le tableau montre, par mesure et catégorie professionnelle, la part (%) des apprenti-es de toutes les entreprises formatrices interrogées dans la catégorie professionnelle considérée (plusieurs réponses possibles); les catégories professionnelles avec moins de 50 entreprises formatrices sont regroupées sous «Autres». S'agissant d'interpréter la part relativement élevée d'apprenti-es n'ayant pas suivi de formation en entreprise dans le champ professionnel «Véhicules», il faut tenir compte du fait que la procédure de pondération utilisée donne plus de poids à certaines données des entreprises qu'à d'autres.

⁴ Par ailleurs, les valeurs de la Suisse latine sont moins fiables que celles de la Suisse alémanique en raison de la taille réduite de l'échantillon.

Les catégories «Construction» (27%; 32% en janvier), «Restauration, hôtellerie» (40%; 45% en janvier) et «Technique du bâtiment» (43%; 41% en janvier) n'ont pu attribuer qu'une part proportionnellement faible des places d'apprentissage proposées. L'année précédente aussi, la répartition entre les catégories professionnelles était similaire. En février 2021 toutefois, le nombre de places attribuées pour le début des apprentissages était légèrement supérieur.

Par ailleurs, 6% des entreprises (5% en février 2021) ont indiqué en février, comme l'année précédente, qu'elles offraient des places d'apprentissage supplémentaires aux apprenti-es qui n'en avaient pas en raison de la pandémie. Cette année, ces entreprises proposent en moyenne 1,23 (1,41 en février 2021) places d'apprentissage supplémentaires pour cette raison.

Apprenti-es actuel-les (groupe 2)

Les apprenti-es en plein apprentissage sont parfois limité-es dans leurs activités au sein de l'entreprise à cause de la pandémie de COVID-19. La figure 3 montre, globalement, les effets de la pandémie sur la formation en entreprise des apprenti-es et dans les différentes catégories professionnelles. Par rapport au mois précédent, leur situation s'est à nouveau légèrement améliorée. 97% (95% en janvier) des apprenti-es ont pu travailler normalement sur place en appliquant les mesures de protection de l'OFSP et la part des apprenti-es présent-es de manière limitée sur place (4%; 6% en janvier) et en télétravail (14%; 16% en janvier) a légèrement diminué par

rapport au mois précédent. En outre, 1% (comme en janvier) des apprenti-es ont reçu des devoirs à domicile pour la partie pratique de leur formation en entreprise alors qu'une part toujours très faible n'a pas reçu de formation en entreprise (0,3%; comme en janvier). La figure 3 montre que la situation des apprenti-es dans les différentes catégories professionnelles reflète ce tableau: championnes du télétravail, les catégories «Informatique» et «Economie, administration, tourisme» ont vu la part des apprenti-es travaillant normalement augmenter par rapport au mois précédent, tandis que celle des apprenti-es présent-es de manière limitée dans l'entreprise ou en télétravail a diminué. Dans la catégorie «Informatique», 87% (77% en janvier) des apprenti-es travaillaient à nouveau normalement sur place, tandis que 9% (15% en janvier) étaient encore présent-es de manière limitée sur place et 41% (52% en janvier) travaillaient à domicile. Dans «Economie, administration, tourisme», 96% (92% en janvier) des apprenti-es travaillaient déjà normalement dans l'entreprise, 4% (7% en janvier) étaient présent-es sur place de manière limitée et 21% (24% en janvier) étaient en télétravail. Les catégories professionnelles «Planification, construction» (12%; 21% en janvier) et «Vente, achat» (12%; 11% en janvier) présentaient par ailleurs des parts relativement élevées de jeunes en télétravail le mois dernier.

La figure 4 montre l'évolution temporelle des différentes activités des apprenti-es en rapport avec les cas de COVID-19 quotidiens et les mesures des autorités. Pourtant, pendant le confinement du mois d'avril 2020,

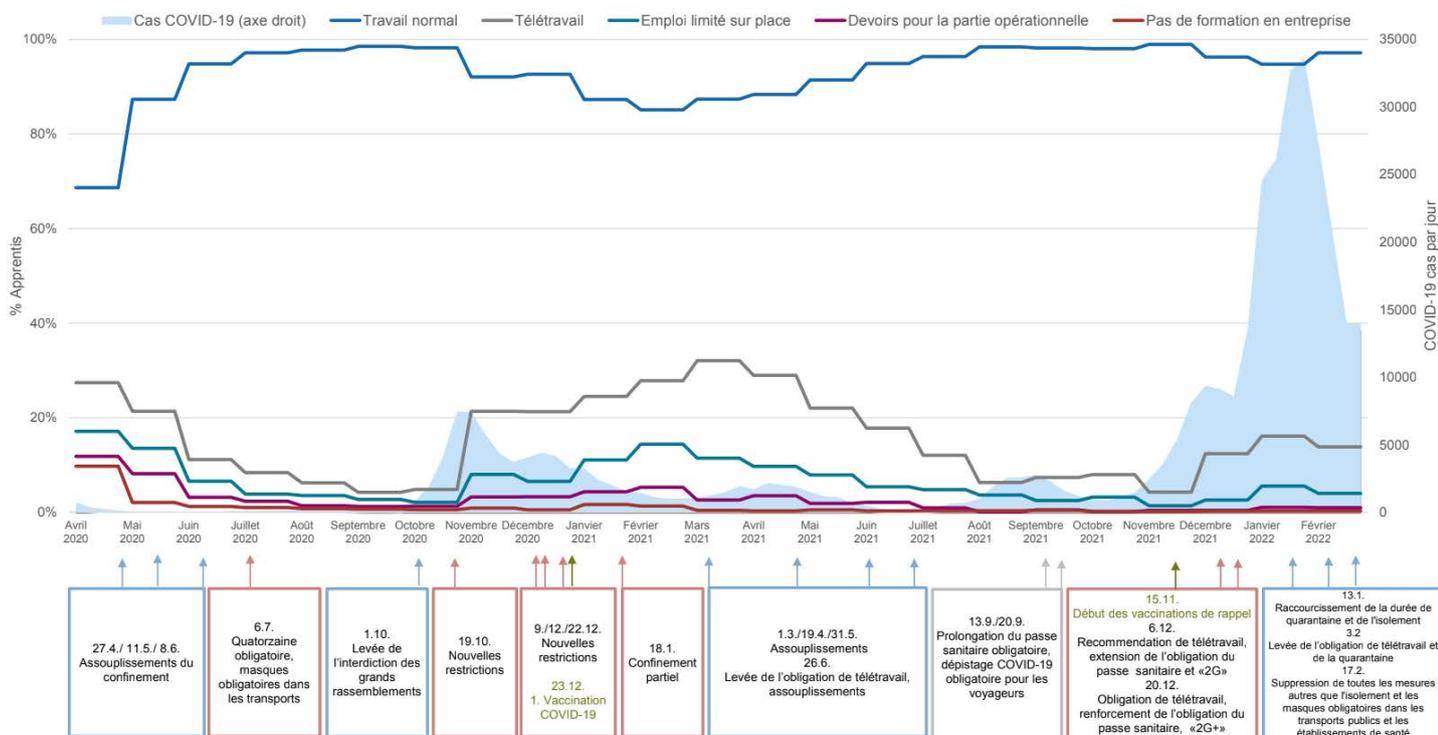


Figure 4: effets de la pandémie de COVID-19 sur la formation des apprenti-es au fil du temps.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et février 2022. La figure présente, sur l'axe vertical à gauche, les parts (en %) de toutes les apprenti-es couvertes par les entreprises formatrices interrogées (plusieurs citations possibles) par mesure de formation en entreprise. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le COVID-19 et par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à février 2022.

puis le confinement partiel du début de l'année 2021 et des mois suivants, un nombre relativement peu élevé d'apprenti-es travaillaient normalement sur leur lieu de travail; beaucoup étaient alors en télétravail. En comparaison, les apprenti-es ont été jusqu'à présent relativement peu limité-es dans leurs activités au sein de l'entreprise pendant la vague Omicron de fin 2021 et début 2022. Les résultats de l'enquête de février laissent espérer que la situation s'améliorera encore avec la levée des mesures à la mi-février.

Mesures de quarantaine

En raison des règles de protection définies pour éviter les infections de COVID-19, les apprenti-es sont parfois contraint-es de se mettre temporairement en quarantaine pendant leur formation. Le «Pouls des places d'apprentissage» de février n'est que faiblement impacté par la levée de la quarantaine de contact, les données des entreprises se rapportant à la période allant de début/mi-janvier à début/mi-février. On constate ainsi que pendant cette période, les entreprises ont encore été touchées par ces absences dans une mesure similaire à celle du mois précédent: 37% (38% en janvier) des entreprises ont indiqué qu'elles avaient des apprenti-es en quarantaine au cours des quatre semaines qui ont précédé le sondage. La part d'entreprises avec d'autres collaboratrices et collaborateurs en quarantaine était légèrement inférieure à celle du mois précédent (59%; 64% en janvier), mais la proportion d'entreprises avec des formatrices et des formateurs en quarantaine a légèrement augmenté (21%; 17% en janvier).

La part des personnes en quarantaine a aussi légèrement augmenté: dans une entreprise moyenne, 13% (12% en janvier) des apprenti-es, 7% (4% en janvier) des formatrices et des formateurs et 11% (10% en janvier) des autres membres

du personnel étaient en quarantaine. Toutefois, les entreprises estiment toujours que l'apprentissage est plutôt peu touché par les mesures de quarantaine (1,74 sur une échelle de 1 «peu touché» à 5 «fortement touché»; 1,83 en janvier).

Effets sur les coûts et la productivité

Comme en décembre 2021, les entreprises pensaient en février 2022 que les coûts de la formation ont plutôt augmenté sous l'effet des changements provoqués par la pandémie (0,20 sur une échelle de -2 «coûts bien plus bas» à 2 «coûts bien plus élevés»; autant qu'en décembre).⁵ Cette appréciation a peu évolué au fil du temps et se situait également à un niveau similaire l'année précédente (0,23 en février 2021). Le côté gauche de la figure 5 montre que les entreprises formatrices ont surtout attribué la modification des coûts de formation aux mesures de protection dans l'entreprise (36%; 43% en décembre) et aux mesures de quarantaine (24%; 22% en décembre). En février 2021, les mesures de protection étaient également jugées comme le premier facteur responsable de l'augmentation des coûts de formation (37%), mais les mesures de quarantaine avaient alors un poids plus faible (16%) et l'encadrement fastidieux des apprenti-es un poids plus important (17% en février 2022; 24% en février 2021). Les entreprises étaient par ailleurs toujours d'avis que la productivité des apprenti-es a un peu souffert des effets de la pandémie. Cependant, elles étaient légèrement plus optimistes en février qu'il y a deux mois (-0,26 sur une échelle allant de -2 «productivité beaucoup plus faible» à 2 «productivité beaucoup plus élevée»; -0,28 en décembre) et bien plus confiantes que l'année précédente (-0,36 en février 2021). Le côté droit de la figure 5 montre que les entreprises attribuent la baisse de productivité surtout au fait que les apprenti-es sont déstabilisé-es et démotivé-es (35%; 42% en décembre) et au fait que les contenus de l'apprentissage sont plus difficiles à transmettre en télétravail (32%; 28% en décembre).

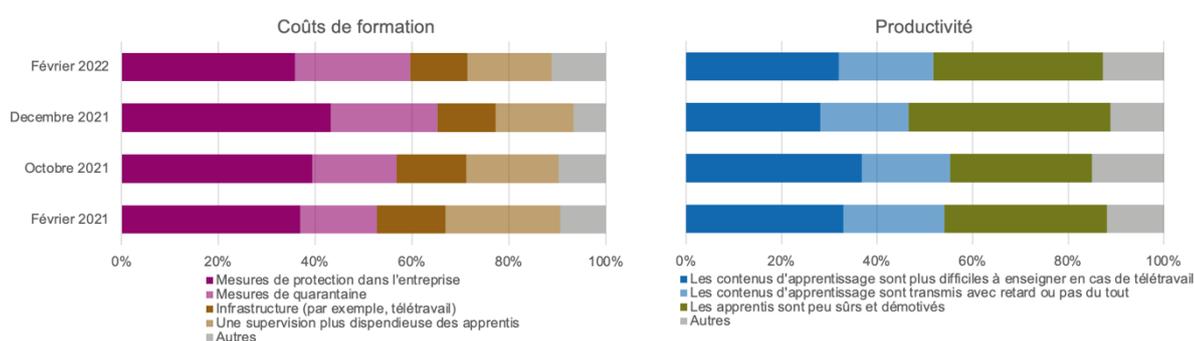


Figure 5: raisons de l'augmentation des coûts de la formation et de la baisse de la productivité des apprenti-es.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages du «Pouls des places d'apprentissage» de février 2021, octobre 2021, décembre 2021 et février 2022. Les graphiques montrent, pour chaque mois et, séparément, pour les coûts de formation et la productivité, la part des raisons de modifications dues au COVID-19 dans une entreprise formatrice moyenne.

⁵ Les questions portant sur les coûts de la formation et la productivité ne sont posées que tous les deux mois.

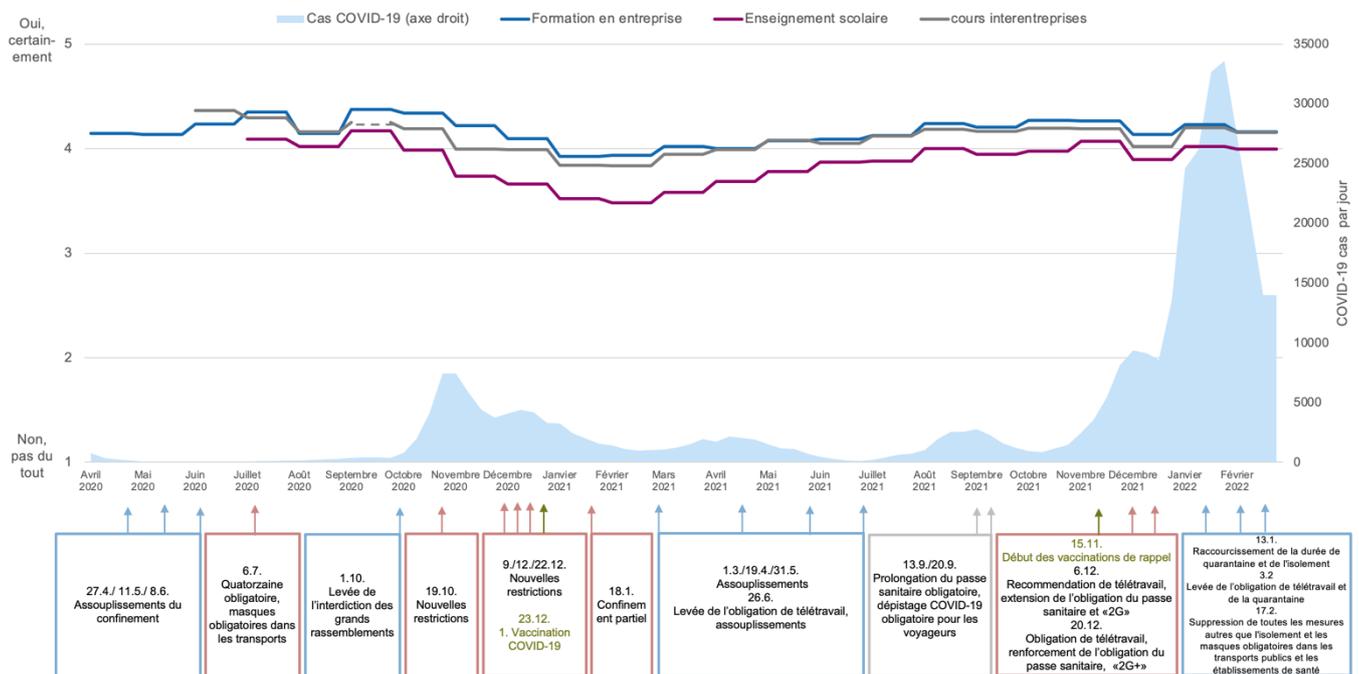


Figure 6: rattrapage du contenu manqué en raison de la pandémie de COVID-19.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et février 2022. Le graphique montre, sur l'axe vertical à gauche, si les entreprises pensent que les apprenti-es ne parviendront assurément plus (1) ou assurément encore (5) à rattraper la matière manquée. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le COVID-19 et par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à février 2022.

L'année dernière, les entreprises avaient évalué la situation de manière similaire, le télétravail (33% en février 2021) et l'insécurité ou le manque de motivation (34% en février 2021) étant également les plus responsables de la baisse de productivité des apprenti-es.

Rattrapage du contenu manqué

La figure 6 montre les effets de la pandémie sur l'acquisition de compétences par les apprenti-es et compare les résultats avec l'évolution du nombre de cas d'infection et les mesures prises au fil du temps. En février 2022, les entreprises étaient légèrement moins optimistes que le mois précédent sur le fait que les apprenti-es pourraient encore rattraper la matière manquée dans la *formation pratique en entreprise* (4,16 sur une échelle de 5 pour «peut certainement être rattrapé»; 4,23 en janvier), dans la *formation théorique* (4,00; 4,02 en janvier) et dans les *cours interentreprises* (4,16; 4,20 en janvier). Les prochains relevés du «Pouls des places d'apprentissage» montreront comment la situation évoluera en vue de la procédure de qualification qui aura lieu en été.

Apprenti-es de dernière année (groupe 3)

Les jeunes qui suivent actuellement leur dernière année d'apprentissage passeront leur procédure de qualification (PQ) en été avant d'entrer sur le marché du travail. Les entreprises qui ont des apprenti-es en dernière année⁶ sont dans l'ensemble optimistes et pensent qu'il est possible que la procédure de qualification puisse se dérouler normalement cette année malgré la pandémie (4,56 points sur une échelle de 1 «certainement pas» à 5 «certainement»). Il y a un an, les entreprises

étaient encore un peu plus sceptiques quant à la tenue régulière de la PQ en 2021 (4,05 en février 2021).

En février, les entreprises étaient généralement d'avis que tou-ttes les apprenti-es auront une chance équitable cette année si la procédure de qualification a lieu de manière régulière (4,24 points sur une échelle de 1 «certainement pas» à 5 «certainement»). Les entreprises ont estimé que l'égalité des chances n'était que légèrement moins bonne pour la procédure de qualification 2022 par rapport à celle d'avant la pandémie de COVID-19 (4,32). En février 2021, les entreprises étaient encore un peu moins confiantes en ce qui concerne l'égalité des chances dans la PQ 2021 (3,92). Ainsi, l'image globale est positive en ce qui concerne la faisabilité et l'égalité des chances de la procédure de qualification cet été.

Cependant, il y a aussi des raisons qui s'opposent à une organisation régulière de la procédure de qualification, de sorte qu'en cas de tenue normale des examens en 2022, tou-ttes les apprenti-es n'auront pas une chance équitable. La figure 7 illustre ces raisons possibles et compare la situation de la PQ 2022 à celle de la PQ 2021. Ces réponses reflètent également la plus grande confiance des entreprises par rapport à l'année précédente.

⁶Seules les entreprises qui ont des apprenti-es en dernière année ont répondu aux questions relatives à la procédure de qualification.

Cependant, tant en mars 2021 qu'en février 2022, la raison la plus souvent citée était que les apprenti-es les plus faibles avaient besoin de plus de temps et de soutien pour rattraper le contenu de l'apprentissage qui leur manque (37%; 53% en mars 2021). Toutefois, cette raison a perdu de son importance par rapport à l'année précédente. D'autres raisons étaient le manque de clarté des règles pour les apprenti-es qui doivent être mis en quarantaine pendant la procédure de qualification (13%; 18% en mars 2021) et le fait que les apprenti-es ont manqué beaucoup de contenu et ne peuvent

plus le rattraper avant la procédure de qualification (11%; 15% en mars 2021). Par rapport à l'année précédente, les raisons qui ont perdu de l'importance sont notamment la trop grande incertitude concernant la réalisation sur place (8%; 28% en mars 2021) et le fait qu'en raison des mesures de protection de l'OFSP, il manque des ressources pour la mise en œuvre régulière de la procédure de qualification (5%; 10% en mars 2021).

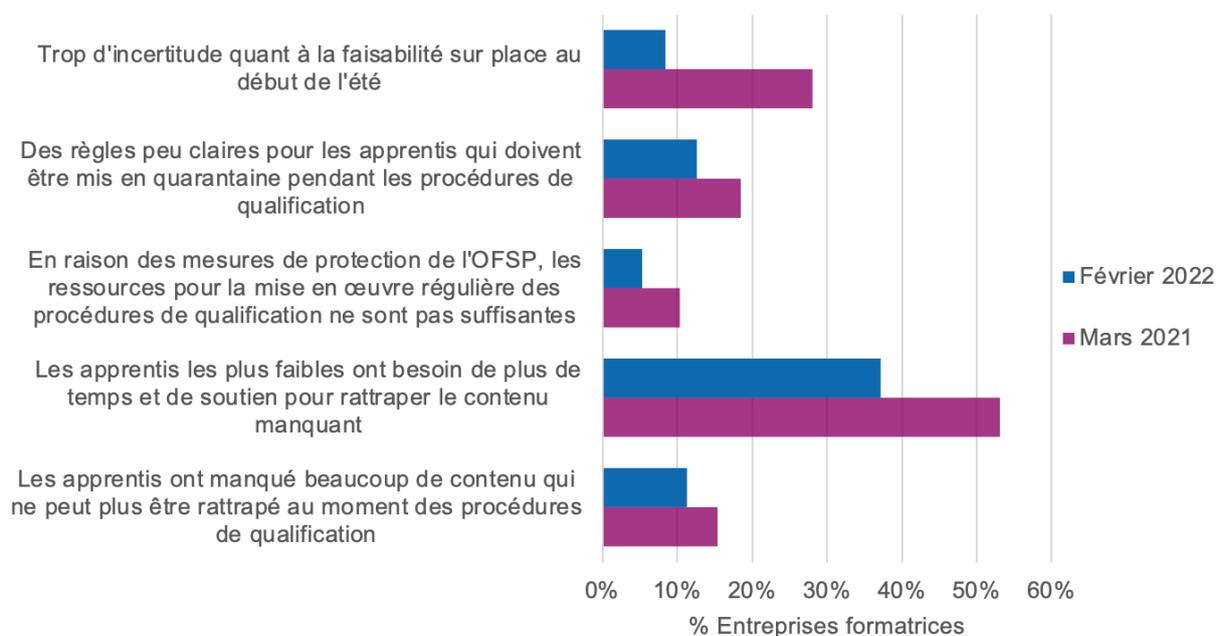


Figure 7: raisons qui plaident contre une organisation régulière de la procédure de qualification 2022 et pour une réduction de l'égalité des chances.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre mars 2021 et février 2022. La figure montre les raisons pour lesquelles les entreprises pensent qu'un déroulement régulier de la procédure de qualification n'est peut-être pas réalisable et n'offre pas une chance équitable à tous les apprentis. Elle présente les valeurs pour une entreprise moyenne, plusieurs réponses étant possibles. Le mois de mars 2021 est donné à titre de comparaison, car les valeurs correspondantes pour février 2021 ne sont pas disponibles.

Données et représentativité

2059 entreprises formatrices (1854 en janvier) de tailles variées, de tous les cantons et de toutes les catégories professionnelles, ont participé au «Pouls des places d'apprentissage» en février 2022. Des personnes exerçant différentes fonctions dans ces entreprises ont répondu aux questions; parmi celles-ci, on trouve aussi bien des formatrices et formateurs professionnels que des spécialistes des ressources humaines ou des directeurs et directrices. Dans l'ensemble, 44 660 entreprises formatrices ont été contactées pour participer au sondage, le taux de retour du «Pouls des places d'apprentissage» étant de 4,61% en février (4,15% en janvier). Le calcul du taux de retour n'est toutefois pas exact, le sondage étant aussi diffusé sur d'autres canaux.

Les entreprises interrogées proposaient en tout 17 193⁷ places d'apprentissage (15 031 en janvier) dans différentes

régions et catégories professionnelles. En février, elles couvraient 2,25% (2,03% en janvier) de toutes les entreprises formatrices en Suisse. La couverture est meilleure en Suisse alémanique (2,76%) qu'en Suisse latine (0,57%). Les catégories les mieux représentées étaient «Informatique» (5,54%), «Planification, construction» (5,14%), «Electrotechnique» (4,73%) et «Métal, machines, montres» (4,69%), tandis que «Vente, achat» (1,69%), «Nature» (1,96%) et «Véhicules» (1,98%) étaient plutôt sous-représentées. Le procédé de pondération utilisé⁸ corrige toutefois les différences de représentativité d'après la taille des entreprises, les régions linguistiques et les secteurs professionnels.

⁷ Le nombre d'apprenties dans une entreprise formatrice n'est demandé que lors de la première participation au sondage. Ces données ont été relevées pour la première fois en mars 2021 puis à nouveau en janvier 2022 auprès de toutes les entreprises participantes, afin de refléter les fluctuations intermédiaires du nombre d'apprenties

⁸ Des informations détaillées sur la méthode de pondération utilisée sont fournies dans la fiche «Pondération et représentativité des résultats»: <https://doi.org/10.3929/ethz-b-000454763>.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.lehrstellenpuls.ch.

Nous remercions toutes les entreprises formatrices ayant participé à ce sondage. De même, nous adressons nos remerciements aux organisations suivantes, qui soutiennent ce projet de recherche:

- Allpura
- Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)
- GastroSuisse / HotellerieSuisse
- Enveloppe des Edifices Suisse
- Hotel & Gastro formation
- Formation professionnelle TIC Suisse
- Kunststoff Schweiz
- login Formation professionnelle SA
- OrTra intendance suisse
- OrTra santé
- Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV)
- Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)
- Union patronale suisse
- Société Suisse des Entrepreneurs
- Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
- Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL SVBL)
- SPEDLOGSWISS
- Swiss Textiles
- swissmem formation professionnelle
- swissceramics, Association Céramique Suisse
- Association Polybau

Contact

ETH Zurich
Prof. Dr Ursula Renold
Chaire de systèmes éducatifs
www.ces.ethz.ch →

Pouls des places d'apprentissage info@lehrstellenpuls.ch → www.lehrstellenpuls.ch →